



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crimes contre l'humanité

Question écrite n° 80897

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le Premier ministre sur la question de la reconnaissance par la France du génocide tzigane. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les populations du voyage ont vécu l'enfer. D'octobre 1939 avec les premières déportations de tziganes d'Autriche puis la création d'un camp d'internement detziganes à Leopoldkrom près de Salzbourg, au 27 février 1945 avec l'évacuation de mille femmes tziganes du camp de Ravensbrück, entre cinq cent mille et sept cent cinquante mille tziganes sont morts, assassinés, le plus souvent gazés, par l'Allemagne hitlérienne. Trente mille tziganes français ont été internés dans des camps en France. Des dates dramatiques jalonnent les douleurs de cette communauté d'un million sept cent mille âmes en Europe. Des dates horribles, oubliées voire volontairement effacées de l'histoire, y compris en France. Nous rappelons que le Parlement européen a, en juillet 1990, reconnu les peuples tziganes comme une ethnie européenne. L'Allemagne a, le 5 avril 1995, élevé une stèle à la mémoire de ces populations du voyage victimes de la barbarie hitlérienne. La Hongrie commémore chaque année, depuis 2001, le souvenir des tziganes victimes de l'holocauste auxquels elle consacre un cours d'histoire dispensé à tous les adolescents. Aussi, sur cette question importante et concernant le devoir de mémoire que nous devons à nos disparus, il lui demande ce que le Gouvernement entend faire.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80897

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6462

Question retirée le : 28 septembre 2010 (Retrait pour cause de question identique)